



Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 650'000.- , dont CHF 450'000.- d'investissement net, pour le réaménagement des combles du Collège industriel en vue d'y installer l'atelier de numérisation et de restauration du Département audiovisuel de la Bibliothèque de la Ville, reçu en donation par l'Institut suisse de la photographie (ISCP)

(du 23 mars 2021)

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Contexte

Créé en 1986, l'Institut suisse pour la conservation de la photographe (ISCP) est un centre national de compétences en matière de conservation et de restauration des documents photographiques basé à Neuchâtel. La Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds a eu régulièrement recours à cet institut dans des projets de numérisation notamment de plaques de verre ([Fonds Jules Jacot-Guillarmod](#), [Louis Colin](#), [Service de la protection des monuments et des sites](#)).

Son directeur et fondateur, Christophe Brandt, prend sa retraite en mars 2021. Faute de repreneur, le conseil de fondation de l'ISCP, présidé par Thierry Béguin, a décidé sa dissolution. Ses statuts lui permettent d'offrir à une institution publique aux buts similaires l'ensemble de ses biens, soit le matériel de numérisation et de restauration d'une valeur de CHF 482'000.-, ainsi que sa fortune qui couvrira les frais de déménagement. Ainsi, la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds (BV) a été désignée comme un successeur naturel, dans la mesure où le Département audiovisuel (DAV)

assume des missions qui entrent parfaitement dans le cadre de cette donation. En effet, aujourd'hui, ce sont plus de 10'000 photographies du canton qui sont accessibles au grand public au travers du Réseau romand des bibliothèques ([RERO](#)). Le DAV pourra bénéficier de nouvelles infrastructures numériques et de restauration photographique d'une qualité exceptionnelle qui remplaceront des appareils vieillissants devenus obsolètes.

En outre, l'équipe de la BV comprend déjà un technicien audiovisuel avec formation d'ingénieur en informatique et les compétences nécessaire pour faire fonctionner ce matériel (longue expérience au sein de l'EPFL dans la gestion des données numériques et des réseaux); une collaboratrice scientifique spécialisée dans la partie conservatoire de la photographie ainsi qu'un relieur-restaurateur papier qui pourra bénéficier des nouvelles infrastructures liées à sa branche. Le parc de machines sera ainsi exploité de manière optimale, au moins sur une durée de 10 à 15 ans pour ce type d'appareils de très haute performance dont l'obsolescence n'est pas comparable avec un matériel informatique standard.

Évoquons encore que la Ville de Neuchâtel, membre du conseil de fondation de l'[ISCP](#), ainsi que la Loterie romande, ont manifesté leur satisfaction à l'annonce du maintien dans le canton de Neuchâtel de ce parc de machines d'une haute valeur qualitative. Cet apport nous permettra de relever le défi de la préservation et de la diffusion de la photographie et de répondre aux exigences des bibliothèques suisses actuelles en atteignant les standards fixés par Memoriav.

Centre de numérisation et de restauration

L'accueil de ce centre numérique et de restauration photographique nécessite l'aménagement d'un espace dédié d'environ 130 m². La partie Est des combles de la Bibliothèque de la Ville, dans le bâtiment du Collège industriel situé à la rue du Progrès 33, a été retenu après analyse. Le 4^e étage héberge déjà des appareils pour le traitement des sons et des films (achat en 2019 d'un scanner à films 16 mm et 35 mm).

Le DAV numérise des documents issus de ses collections mais également régulièrement ceux émanant d'autres institutions cantonales pour des publications. Ce centre de numérisation performant profiterait ainsi non seulement à la Bibliothèque de la Ville, mais également à d'autres institutions du canton, dépourvues de possibilités de numérisation.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel* ([LSCP](#)) du 4 septembre 2018, le DAV a été reconnu par l'État de Neuchâtel comme centre de compétence. Cela signifie concrètement qu'il devient la référence pour le traitement de l'audiovisuel cantonal dans le

domaine du film et des sons. Par contre, dans la loi, il n'a pas été désigné comme centre de compétence pour la photographie. Il l'est de fait et par tradition pour les Montagnes neuchâteloises, mais c'est une évolution qui pourrait, grâce à cet apport important, être envisagée à moyen terme. C'est du moins le voeu de la direction de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds et de ses autorités.

Etude de faisabilité et projection future

Le Service des bâtiments et du logement (SBL) a mandaté un architecte de la place pour évaluer la faisabilité de l'aménagement des combles Est du Collège industriel. L'étude conclut à la possibilité et à la pertinence du projet. Le DAV bénéficierait de locaux plus vastes, mieux adaptés aux diverses tâches inhérentes à la numérisation et à la conservation des photographies. Devisés à CHF 650'000.-, les travaux incluent l'installation de fenêtres de toiture pour fournir l'apport en lumière naturelle. De plus, pour une question d'équilibre esthétique et de symétrie des ouvertures dans le toit, une pose de "velux" est également prévue dans la partie Ouest du Collège industriel, actuellement occupée par des laboratoires techniques du DAV (visionnement et numérisation). Ce besoin d'harmonie augmente donc sensiblement les coûts, mais c'est aussi une occasion de mettre aux normes ces espaces de travail dépourvus de fenêtres et non conformes à la Loi sur le travail (art. 15 OLT 3).

Il faut encore souligner que la Bibliothèque mène en parallèle une réflexion sur la création d'un pôle patrimonial pour la ville, notamment pour les Archives de la Ville qui ne possèdent pas de locaux de conservation dédiés. La variante privilégiée actuellement envisage une collaboration avec les Archives de l'État. D'ici 2027, le DAV devrait déménager dans de nouveaux locaux et travailler en synergie avec les autres partenaires ou secteurs présents sur le site (Archives de l'État, Archives de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Centre d'étude des langues internationales (CDELI), Imprimés Neuchâtelois (Montagnes), Fonds spéciaux de la BVCF, archives des Musées). Les combles du Collège industriel seraient alors investis par les secteurs liés à la lecture publique, adultes et jeunes (projet de rapprochement de la Bibliothèque de la Ville et de la Bibliothèque des jeunes). L'investissement fait par la Ville de La Chaux-de-Fonds seraient ainsi profitables à ce projet de développement qui répond aux nouvelles pratiques existantes aujourd'hui en Suisse et en Europe. Le déménagement de l'atelier de numérisation et de restauration de photographies en direction du centre patrimonial profiterait quant à lui à l'ensemble des institutions présentes sur le nouveau site.

Calendrier

Les travaux de réaménagement des combles devraient être réalisés entre 2021 et 2022 sous la responsabilité du Service des bâtiments et du logement (SBL). L'ISCP devant quitter l'Hôtel des postes de Neuchâtel au 31 mars 2021, un déménagement dans un local de stockage provisoire à La Chaux-de-Fonds est ainsi prévu. L'entreprise Viteos a accepté de mettre gracieusement à disposition des locaux qu'elle n'utilise plus sous la terrasse de la Bibliothèque de la Ville, ceci durant 18 mois. L'installation définitive des infrastructures techniques de numérisation et de restauration s'effectuerait dans le premier trimestre 2022.

Projet architectural et description des travaux

Dans sa séance du 27 août 2013, le Conseil général acceptait une demande de crédit pour l'assainissement de l'enveloppe de l'ancien Collège industriel. Dès lors, le volume entier des combles se trouve en condition d'être facilement transformé en locaux administratifs, sous réserve de les éclairer naturellement et de prolonger le réseau de distribution de chauffage. La proposition de notre mandataire pour éclairer le mieux possible ces nouveaux locaux consiste en la mise en place de fenêtres de toiture de type "velux" sur les pans Nord et Sud sur le rang inférieur et de répartir en deuxième rang d'autres prises de jour sur un faux plafond translucide afin de créer une ambiance agréable au centre du bâtiment. Un système d'éclairage artificiel prendra le relai durant les heures d'utilisation "sans soleil". Il est à noter que la configuration des combles et la présence de deux escaliers intérieurs répondent aux exigences de sécurité des personnes et dispense de la création de lucarnes au Nord permettant l'accès direct des services de secours. En outre, l'ascenseur actuel prévu pour supporter des charges importantes ne nécessitera aucune adaptation. L'activité prévue en ces lieux demandera l'installation de machines et appareils, la portance de la dalle des combles a donc dû être vérifiée à cette occasion.

La volonté du Conseil communal d'améliorer l'utilisation des énergies renouvelables à chaque intervention sur le patrimoine bâti nous amène à proposer l'installation de panneaux photovoltaïques dont la production d'électricité sera prioritairement utilisée en auto-consommation sur le site du Collège industriel. Une combinaison entre ces panneaux et les ouvertures de toit sera étudiée afin de proposer une intégration harmonieuse sur cette très grande surface.

Estimation des coûts

L'estimation du coût des travaux au stade du projet est basée sur des calculs confirmés par des spécialistes (+/- 20%)

Descriptif	Coûts estimés
Travaux préparatoires démolitions	CHF 5'000.-
Bâtiments, dont:	CHF 542'800.-
Gros œuvre construction en bois	CHF 83'900.-
Couverture et vitrages de toiture	CHF 138'800.-
Centrale solaire photovoltaïque	CHF 80'000,-
Chauffage, ventilation, sanitaire, électricité	CHF 54'000,-
Aménagements int. Plâtrerie menuiserie	CHF 104'800.-
Aménagements int. Sol, peinture, carrelage	CHF 73'800.-
Honoraires spécialistes	CHF 7'500.-
Divers & Imp (10%), taxes, assurances	CHF 56'000.-
TVA 7,7%	CHF 46'500.-
TOTAL TTC arrondi:	CHF 650'000.-

Conformité au programme de législature

Le présent rapport s'inscrira dans les lignes fixées par le programme de législature en cours d'élaboration.

Conséquences sur les finances

Le plan de financement prévoyait originellement un apport de fonds extérieurs, notamment de l'État de Neuchâtel, qui ne s'est malheureusement, pour l'heure, pas réalisé. La raison invoquée par le Service de la culture est la crainte de compromettre le "subtil et harmonieux équilibre financier" trouvé entre les deux bibliothèques principales du canton. Il précise également que le soutien annuel accordé à l'ISCP était lié à une fondation privée, au statut bien distinct de celui du DAV, donc non transmissible. Cependant, le Conseil communal espère convaincre l'État de revenir sur sa position. Il n'est pas impossible qu'un soutien exceptionnel d'un autre organisme soit apporté, en reconnaissance des efforts fournis par la Ville de La Chaux-de-Fonds dans la sauvegarde du patrimoine cantonal. Le fonds communal pour l'énergie, ainsi que le fonds spécial de la BVCF seront utilisés.

<i>Ville de La Chaux-de-Fonds</i>	CHF 450'000.-
<i>Fonds spécial BVCF</i>	CHF 120'000.-
<i>Fonds communal pour l'énergie</i>	CHF 80'000.-
Total:	CHF 650'000.-

Le coût net à charge de la Ville peut ainsi être estimé à CHF 650'000.-. En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 4%, appliqué à des investissements nets de CHF 450'000.-.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.3% sur la moitié des investissements nets de CHF 450'000.-.

Amortissement: CHF 450'000.- x 4%	CHF 18'000.-
Intérêts 2.3% sur la moitié des dépenses nettes estimées à charge de la Ville	CHF 5'175.-
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF 23'175.-

Les dépenses d'investissements sont prévues sur deux exercices dont CHF 190'000.- en 2021.

Cet investissement figure au budget 2021 avec un crédit d'engagement de CHF 400'000.- et des dépenses nettes budgétées en 2021 de CHF 190'000.-

En regard des dépenses, il faut relever l'apport de l'ISCP en matériel de numérisation et de restauration pour un montant estimé à CHF 482'000.-. Le Département audiovisuel de la Bibliothèque économisera en partie cette somme sur des investissements futurs qui auraient été essentiels à la réalisation de ses missions sur les 10 à 15 prochaines années, notamment en matière de scanners haute définition.

Le fonds spécial de la Bibliothèque a été alimenté l'année dernière par le legs Clara Bourquin. La légataire a souhaité promouvoir la bibliothèque en particulier auprès du jeune public. Sur les CHF 171'000.-, nous proposons d'investir CHF 120'000.- dans ce projet qui prépare l'intégration des Bibliothèques des jeunes dans le bâtiment de la Bibliothèque de la Ville. Une salle pourrait porter le nom de la généreuse donatrice.

Conséquences sur les ressources humaines

L'accueil du centre de numérisation n'implique pas d'engagement de personnels supplémentaire car les compétences internes permettent le fonctionnement optimal des appareils. Par contre les prestations seront plus efficientes.

Collaboration intercommunale

Dans le cadre de la Commission des fonds documentaires, une recension des infrastructures numériques est prévue. Elle permettra une meilleure coordination et une collaboration accrue entre les diverses institutions patrimoniales et culturelles, ainsi qu'une rationalisation des coûts dans les projets de numérisation.

Eléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

La pose de panneaux solaires sur le toit du Collège industriel permet une économie d'énergie et répond aux problématiques environnementales défendues par les autorités.

b) Aspect social

La création d'un centre de numérisation des supports audiovisuels profite à leur mise en valeur et à leur diffusion auprès du public. A l'heure du tout numérique, il s'agit d'une réelle plus-value.

c) Aspect économique

Un chantier de ce type est principalement confié à des entreprises locales et garantit dans ce contexte une activité à des PME de la Ville.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Depuis la rentrée de septembre 2020, l'Université de Neuchâtel offre un master transdisciplinaire (histoire, histoire de l'art, archéologie) en sciences historiques. Cette formation se veut professionnalisante en intégrant des stages dans les institutions culturelles du canton, parmi lesquelles la Bibliothèque de la Ville. Les sources audiovisuelles étant encore peu exploitées en recherche historique, elles constituent un sujet d'étude particulièrement intéressant pour les étudiants. Le défi de leur conservation, intimement liée à la problématique de l'obsolescence des supports, qu'ils soient analogiques ou numériques, est spécifique à ce domaine. Il rend le DAV particulièrement attrayant pour les étudiants dans le contexte technologique actuel prônant un changement vers le tout numérique.

Préavis des Commissions

La Commission de la culture et la Commission de la bibliothèque ont été consultées et se sont prononcées sur ce projet.

Lors de sa séance du 17 février 2021, la Commission de la culture a accepté ce rapport par 11 voix pour et 2 voix contre des membres présents.

Lors de sa séance du 17 février 2021, la Commission de la bibliothèque a accepté ce rapport à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Huguenin-Elie

Le chancelier
Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 650'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour procéder au réaménagement des combles du Collège industriel, situé à la rue du Progrès 33. Les subventions et recettes seront portées en déduction du crédit.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements du service 501 Bibliothèque de la ville.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 4 % (20 ans).

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Karim Boukhris

La secrétaire
Ilinka Guyot